

REGLEMENT TROPHEE PAR EQUIPES 2022

Le Trophée d'Agility par Équipe vise à permettre à tous les agilitistes de participer à une grande compétition. Elle est ouverte à tous les chiens, qu'ils soient ou non-inscrits sur un livre des origines ou annexe reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (FCI).

La sélection est organisée au niveau de sept Grandes Régions afin de choisir les 100 équipes qui participeront à la finale nationale.

Le trophée d'agility par équipe est régi par le règlement d'agility de la SCC, étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section et les règles spécifiques à la dernière épreuve de la finale nationale

1 Généralités

1.1 Classes de compétition

Deux classes de compétition sont prévues :

Générale : classe de compétition combinée, avec des équipes constituées de binômes des classes Senior et Junior 11/14/18 et éventuellement un (seul) conducteur de la classe Handi.

Handi : il est possible de constituer une équipe Handi mixte classes 1-7.

1.2 Catégories, constitution des équipes

Les équipes de la classe Générale sont constituées de 4 chiens (obligatoirement) d'une même Grande Région.

Les équipes de la classe Handi sont constituées de 4 chiens ou de 3 chiens (sans joker dans ce cas). Les chiens peuvent provenir de différentes Grandes Régions.

Les équipes sont composées de chiens d'une même catégorie (A, B, C, D) avec au moins deux races ou types raciaux différents.

Compte tenu du faible nombre de chiens en D dans les grandes régions, l'intégration d'un, deux ou trois chiens de catégorie D en équipe catégorie B est autorisée.

Un concurrent ne peut conduire qu'un chien dans une même équipe.

Un concurrent peut être inscrit dans plusieurs équipes avec des chiens différents

Un conducteur en classe Handi ne peut s'inscrire qu'avec un seul chien.

Un chien ne peut participer que dans une seule équipe, et avec un seul conducteur.

Le chien peut être conduit par tout conducteur possédant une licence pour ce chien, mais ce doit être le même conducteur sur toutes les épreuves. En cas de sélection, c'est toujours ce même conducteur qui doit conduire le chien à la finale.

Les équipes ont comme identifiant un nom d'équipe.

Chaque membre d'une équipe est identifié par un numéro de dossard.

1.3 Détermination du TPS

Le TPS (temps de parcours standard) de chaque épreuve est déterminé à partir de la moyenne des temps des trois équipes les mieux classées dans la catégorie (jokers et autres éliminés exclus) + 20%. Le classement servant pour ce calcul tient compte des pénalités de parcours (seulement) et du temps.

1.4 Classements

Les règles habituelles d'agility s'appliquent au passage de chaque chien.

Sur chaque épreuve, les classements élémentaires des chiens sont effectués conformément au règlement d'agility de la SCC, c'est-à-dire dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre de pénalités totales ; temps réalisé. Un nombre de points est attribué au chien selon son rang dans ce classement élémentaire : N pour le premier chien ; N-1 pour le deuxième chien, etc., où N est le nombre de chiens, toutes équipes confondues, engagés à la manifestation dans la catégorie. Aucun point n'est attribué à un chien éliminé.

Sur chaque épreuve (à l'exception de la dernière épreuve de la finale en classe Générale, le résultat de l'équipe est donné par le cumul des points obtenus par les trois chiens les mieux classés de l'équipe, le chien le moins bien classé jouant le rôle de « joker ».

1.5 Affichage des résultats

Les résultats doivent être affichés à la fin de chaque manche.

Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 20 minutes suivant l'affichage.

Les résultats complets sont affichés au plus tard 20 minutes après ceux de la dernière manche et dans tous les cas avant la remise des prix.

1.6 Litiges

Les litiges sont réglés par le Président du jury (le juge le plus ancien dans la fonction) et l'organisateur.

2 Sélectifs

Les sélectifs sont organisés sur deux jours consécutifs (samedi et dimanche) au niveau de sept Grandes Régions, regroupant des départements comme suit :

Grande Région 1	02-08-10-27-51-52-59-60-62-80
Grande Région 2	25-39-54-55-57-67-68-70-88
Grande Région 3	14-22-29-35-44-49-50-53-56-72-85
Grande Région 4	18-21-28-36-37-41-45-58-71-77-78-89-91-92-93-94-95
Grande Région 5	03-15-16-17-19-23-24-33-43-79-86-87
Grande Région 6	09-11-12-30-31-32-34-40-46-48-64-65-66-81-82
Grande Région 7	01-04-05-06-07-13-20-26-38-69-73-74-83-84 + outre-mer



2.1 Conditions de participation

Pour chaque chien engagé, il faut être détenteur d'une licence de la SCC/CNEAC en cours de validité, d'une classe de conducteur correspondant à la classe de la compétition.

En classe Générale, les concurrents ne peuvent participer qu'au sélectif de leur Grande Région.

En classe Handi, l'équipe peut choisir le sélectif auquel elle souhaite participer, parmi ceux des Grandes Régions représentées dans leur équipe.

2.2 Inscription

Les inscriptions se font par équipe de 4 chiens déjà constituée (pas de dérogation, sauf pour la classe Handi),

2.3 Sélection pour la finale

Le quota par grande région est donné dans une communication séparée dès que le calcul des licences actives par grandes régions de l'année écoulée est fait.

3 Finale

La finale du Trophée par Equipes se déroule sur deux jours consécutifs : samedi et dimanche.

3.1 Conditions de participation

Peuvent participer à la finale :

SCC-CNEAC-GTA :
Règlement Trophée par Equipes 2022

Les équipes sélectionnées au niveau de chaque Grande Région ;
Les équipes de la classe Handi ;
Les équipes vainqueurs dans chaque classe et dans chaque catégorie à la finale de 2021.

Chaque capitaine d'équipe vainqueur doit s'acquitter du montant de l'engagement le jour du sélectif. Si l'équipe subit une quelconque modification (conducteur ou chien) la sélection est caduque.

L'inscription à la finale se fait obligatoirement pour une équipe complète de 4 chiens.

Après l'inscription à la finale, en cas de désistement d'un membre de l'équipe :

Si l'équipe ne comporte plus que 3 chiens (qu'ils soient ou non d'une même race ou type racial), elle peut participer à la finale, mais sans joker.

Si l'équipe comporte moins de 3 chiens, elle est déclarée forfait.

Acceptation d'un changement de conducteur pour la finale après acceptation de la sélection. Il faut toutefois que le conducteur remplaçant ait une licence en cours de validité lors de la finale. Envoyer un mail à : finales.agility@sportscanins.fr

3.2 Numéros des concurrents

Les numéros sont remis au capitaine de l'équipe ou son représentant éventuellement sur présentation de l'ensemble des licences des membres de l'équipe.

3.3 Épreuves

3.3.1 Classe Générale

La finale du Trophée par Equipes est organisée autour de trois manches de qualification et une épreuve finale. La manche 2 est une épreuve de jumping. Les manches 1 et 3, et l'épreuve finale sont des épreuves d'agility.

Un certain nombre d'équipes sont qualifiées pour participer à l'épreuve finale selon leur classement aux différentes manches.

Seules les équipes non-qualifiées sur la manche 1 ou sur la manche 2 participent à la manche 3

Le nombre d'équipes qualifiées par manche est défini sur le tableau suivant :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Total
Manche 1	3	2	7	1	13
Manche 2	3	2	7	1	13
Manche 3	3	2	7	1	13
Total	9	6	21	3	39

3.3.2 Classe Handi

La finale du Trophée par Equipes est organisée sur plusieurs manches, sans sélection pour une épreuve finale.

Le nombre de manches dépend du nombre d'équipes inscrites à la finale dans cette classe :

Si nombre d'équipes ≤ 4 : 2 agility et 1 jumping

Si nombre d'équipes > 4 : 1 agility et 1 jumping

3.3.3 Ordre de passage sur les manches

Pour toutes les manches, un ordre de passage aléatoire des équipes est établi par le Responsable du GT Informatique.

Les membres d'une même équipe passent l'un à la suite de l'autre, dans l'ordre de leur choix.

3.4 Épreuve finale

L'épreuve finale (classe Générale) est un relais par équipe avec 4 parcours différents construits sur un seul terrain (étendu) avec certains agrès partagés. Si une équipe avec 3 chiens atteint la finale, l'un de ses membres doit courir deux fois.

L'ordre de passage des équipes sur l'épreuve finale est défini de façon aléatoire par le Responsable du GT Informatique :

L'ordre de passage des chiens dans une même équipe est libre, mais cet ordre doit être précisé par le capitaine de l'équipe après la reconnaissance. Il ne peut plus être changé.

Le temps de parcours maximum (TPM) de l'équipe est calculé sur la base de la longueur totale des 4 parcours.

Le chronométrage démarre lorsque le premier chien de l'équipe traverse sa ligne de départ ; le chronométrage s'arrête lorsque le dernier chien traverse sa ligne d'arrivée.

Les fautes et les refus pour chaque passage d'un membre de l'équipe sont comptabilisés séparément — 3 refus d'un même chien résultent en une élimination du chien concerné.

Les pénalités totales d'une équipe résultent de l'addition des pénalités de parcours de chaque membre de l'équipe et les éventuelles pénalités de temps de l'équipe entière.

Le résultat de l'équipe est donné par les pénalités totales et le temps réalisé par l'équipe.

En cas d'élimination d'un ou de plusieurs membres de l'équipe : on ne prend en compte que les membres de l'équipe ayant terminé leur parcours (sans élimination par le TPM) et le classement sera fait de la façon suivante :

- ✓ **On départage et on classe en premier les équipes dont tous les équipiers ont terminé leur parcours,**
- ✓ **On départage et on classe à la suite les équipes ayant eu un équipier éliminé (3 équipiers et 3 parcours),**
- ✓ **On départage et on classe à la suite les équipes ayant eu 2 équipiers éliminé (2 équipiers et 2 parcours).**
- ✓

3.5 Récompenses

En classe Générale, un trophée individuel est remis à chaque membre des trois premières équipes à l'épreuve finale dans chaque catégorie (A, B, C, D).

En classe Handi, un trophée individuel est remis à chaque membre des trois premières équipes au cumul des manches.